

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 2523

présenté par

Mme Untermaier, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, M. Pupponi, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Nouvelle Gauche

à l'amendement n° 2170 de M. Ferrand

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« territoires »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« . Son organisation est décentralisée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement a pour but de clarifier la rédaction de l'amendement auquel il se rapporte. En effet, que l'on affirme que la République reconnaît la diversité de ses territoires est une bonne chose. Que l'on précise, comme c'est le cas aujourd'hui que "son organisation est décentralisée" est également pertinent.

Mais le lien de causalité établi maladroitement avec le mot "par" ne nous semble pas approprié. Déjà parce que cette formulation semble justifier la décentralisation par la diversité du territoire

alors que beaucoup plus simplement, il s'agissait dans une perspective démocratique de rapprocher les citoyens des décisions locales prises par leurs élus locaux qu'ils ont désigné à cet effet.

Cette rédaction, qui semble improvisée, soulève toute une série d'interrogations quant à ses effets juridiques potentiels.